

APPEL A CONCURRENCE KARTING

Le Rotax Mini Max 125 retenu pour équiper la catégorie Jeunes

Suite à l'appel à concurrence lancé fin mai dernier, la FFSA a décidé de retenir le modèle Mini Max 125 pour l'équipement de la catégorie Jeunes lors des trois années à venir (2013, 2014 et 2015). Fabriqué par Rotax et distribué par ses centres de service, ce moteur 2 temps développant 16,5CV sera installé sur les karts de la catégorie Jeunes destinée, par excellence, à l'apprentissage de la discipline.

Accessible à partir de 11 ans jusqu'à 15 ans, la catégorie Jeunes vient en remplacement de la catégorie Cadet et permettra également aux pilotes issus de la catégorie Mini Kart d'accéder directement à cette catégorie.

Moteur de nouvelle génération, le Mini Max 125 est déjà implanté dans de très nombreux pays. Pour répondre au caractère évolutif voulu par la FFSA, la suppression de deux brides permet d'accéder à la catégorie Nationale avec le même moteur et sans frais.

Le moteur Mini Max 125, commercialisé au prix de 2 550 € TTC, bénéficiera d'un réseau de distribution en France composé de 78 centres de service et d'une garantie de 6 mois, délivrée par le constructeur.

Rotax accentuera ses efforts en matière de promotion de la catégorie Jeunes en mettant à disposition des Commissions Régionales de Karting 15 Mini Max 125 neufs et une dotation exceptionnelle pour la catégorie et ses compétitions nationales.